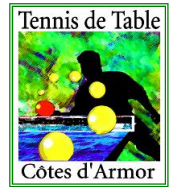




Comité Départemental de Tennis de Table
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN



email: comite@cdtt22.com -/- site: <http://www.cdtt22.com>

Compte –rendu Réunion CDTT22 N°3 du 28/04/2017 18h30 à 23h00 à la Maison des Sports Ploufragan

Présents : Didier BEGES, Jacky BLOT, Gwenn BOZEC, Alfred CONNAN, Solenn JORAND, David LAMBERT, Nadège LAURENT, Catherine LORRE, Ludovic LORRE, Delphine MACE, Geneviève MARENGUE, Marc PILARD, Joël RAULT, Fabien SOHIER, Alain SOUPLET, Alain TRICOIRE.

Absents excusés : Florian BERTHAU, Jérôme CANEVET, Delphine SOUPLET.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV réunion CD22TT N°2 du 15 décembre 2016,
- 2 - La politique de l'emploi (salaire et formation Gwenn BOZEC, Conventions stages D22, réunion clubs...)
- 3 - Médailles DDCS, Mérite Régional, Classement Comité des Clubs
- 4 - Les Titres Départementaux Seniors et Jeunes
- 5 - La Coupe de Printemps
- 6 - Le PPP
- 7 – Le Trophée Burgiard
- 8 - Préparation saison 2017-2018
- 9 - Préparation Pré-AG du 24 juin 2017 à 9h30 à la MdS Ploufragan
- 10 - Questions diverses.

1 - Approbation du PV réunion CDTT22 N°2 du 15 décembre 2016

Approuvé à l'unanimité.

2 - La politique de l'emploi (salaire et formation Gwenn BOZEC, Conventions stages D22, réunion clubs...)

2.1 salaire de Gwenn BOZEC

Après exposé de la Trésorière Générale chargée de l'emploi Nadège Lauren, notamment pour résoudre les disparités de coût de l'encadrement des stages pour le CDTT22, le Comité vote à l'unanimité :

1 – l'augmentation du salaire de Gwenn BOZEC pour atteindre un montant net mensuel de 1500 €, à partir de mai 2017,

2 – l'application du barème fiscal indemnité frais kilométriques 2017, avec rappel au 1er janvier 2017 pour les déplacements professionnels de Gwenn BOZEC.

Ainsi le coût horaire des professionnels encadrant des stages frais de déplacement compris s'harmonise à # 20 €.

Il subsiste un déséquilibre avec l'emploi de Gilles TASSEL géré par Sport Trégor 22.

Rappel historique

Le montage financier est tripartite entre le club, la commune et le Conseil Départemental qui prennent en charge chacun une prestation horaire de 17.70 €, soit 53.10 € au total. Pour le CDTT22 qui n'est pas adossé à une mairie et donc ne peut pas non plus bénéficier de l'aide du Conseil Départemental, la prestation s'est élevée à 3 parts jusqu'à la saison 2015-2016. Le précédent Comité a mandaté Didier BEGES pour négocier avec Sport Trégor 22 une réduction à 2 parts, ce qui a permis de réaliser une économie substantielle (s 2015-2016 = 7035.60 €, s 2016-2017 = 5026.80 €).

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 10 octobre 1966 sous le N° 0223001386

N° SIRET: 38903583300034 APE : 9312Z

Président: Didier BEGES 36 boulevard Jean Mermoz 22700 PERROS-GUIREC

Fixe 09.63.63.10.04 Portable: 07.86.08.31.98 / courriel: didier.beges918@orange.fr

Gilles TASSEL a participé à la totalité des stages depuis un peu plus de vingt ans, il a les diplômes et la capacité de remplacer Gwenn BOZEC en cas d'indisponibilité fortuite. L'emploi de Gilles TASSEL est le premier emploi Tennis de Table créé dans les Côtes d'Armor.

Aux vues de ces considérations et de l'harmonisation à 20 € la prestation horaire déplacement compris, le Président du CDTT22 enverra un courrier à Sport Trégor 22 pour bien l'informer de la non-pérennité de cette situation et qu'une augmentation de la prestation ne pourrait être envisageable.

2.2 Formation Gwenn BOZEC

Pour la deuxième quinzaine de juin, une information sur les techniques d'entraînement est prévue dans le cadre du Pôle Espoirs de Rennes.

2.3 Conventions stages 22 (voir fichier joint « diplôme educ »

Le CDTT22 décide que les stages D22 seront encadrés par un responsable principal assisté de deux animateurs professionnels. A l'initiative du Responsable principal, deux assistants bénévoles pourraient intervenir.

Le responsable doit être un professionnel salarié titulaire :

soit d'un Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) avec le Certificat de Spécialisation (CS) « Tennis de Table » ou « Perfectionnement Sportif mention tennis de table »,

soit d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport (BPJPES) avec le Certificat de Spécialisation (CS) « Tennis de Table »,

soit d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif spécialité Tennis de Table (BEES).

Les deux animateurs doivent être des professionnels salariés titulaires au moins d'un BPJPES ou d'un BEES avec la spécialisation Tennis de Table.

Les deux assistants doivent être des bénévoles.

Considérations annexes : Les professionnels doivent assurer l'encadrement du stage durant toute la durée, leurs frais d'hébergement et de restauration sont intégralement pris en charge par le CDTT22.

Les bénévoles peuvent selon leurs souhaits exprimés avant le stage auprès du responsable principal et après accord, bénéficier ou pas de l'hébergement et de la restauration pris en charge par le comité 22. A titre de reconnaissance, un bon d'achat de matériel pongiste d'un montant de 50 € sera remis à chaque bénévole à la fin du stage.

Avant l'établissement des conventions par Nadège LAURENT, Gwenn BOZEC lui fournira un état prévisionnel des professionnels intervenant dans chaque stage.

2.4 Réunion clubs

L'arrêt des interventions de Gwenn BOZEC dans les clubs est fixé le samedi 17 juin 2017. Nadège LAURENT initiera une rencontre avec ces clubs pour la discussion habituelle sur la préparation de la prochaine saison.

3 - Médailles DDCS, Mérite Régional, Classement Comité des Clubs

(voir fichier joint : « CLASSEMENT COMITE DES CLUBS »)

Pour raisons de santé, M. Pierre SALAUN ne souhaite pas poursuivre son travail de gestion des dossiers dotation aux clubs et distinctions médailles. Ludovic LORRE et Joël RAULT acceptent de se charger de ces missions, classement à soumettre à la dernière réunion du Codir le 24 juin 2017.

4 - Les Titres Départementaux Seniors et Jeunes

Les Titres Départementaux Jeunes auront lieu à Goudelin le samedi 20 mai sous la direction de Fabien SOHIER.

Les Titres Départementaux Seniors lieu à Goudelin le dimanche 21 mai sous la direction de Jacky BLOT.

Question de Jacky BLOT : Quelles sont les conséquences pour une équipe forfait lors de la journée sur titre ?

Réponse : Application du règlement Fédéral

II.709.5 - Forfait au cours de la "journée des titres" Lorsque l'accession en division supérieure est acquise avant la "journée des titres", un forfait lors de cette journée entraîne la sanction suivante : confiscation de la caution, règlement de la péréquation (si celle-ci est prévue) et non-accession en division supérieure.

5 - La Coupe de Printemps

Marc PILARD fournira la liste des onze équipes engagées à Nadège LAURENT.

Comme il s'agit d'une « première », cela explique ce nombre restreint d'équipes engagées, cependant les retours sont positifs et permettent d'espérer une meilleure participation la saison prochaine.

6 - Le PPP

Le PPP aura lieu à Yffiniac le 10 juin 2017, le TT La Baie-Yffiniac met 2 salles à la disposition de cette manifestation.

La participation est réalisée par inscription, la CJFD22 en verra un courriel aux clubs.

L'organisation sportive se déroule avec dans un premier temps des poules suivies d'un tableau final, les éliminés en poule seront redirigés vers des ateliers ludiques gérés par Gwenn BOZEC qui fera un appel aux bénévoles pour l'assister à l'animation de ces ateliers.

La CDA22 va rechercher un JA2 pour gérer l'aspect compétition.

Gwenn BOZEC va solliciter le Conseil Départemental 22 pour obtenir des lots.

L'achat de quelques Kits BABYPING est prévu, gestion Gwenn BOZEC.

La CJFD22 fournira des friandises et des diplômes.

7 – Le Trophée Burgiard

Le Trophée Burgiard aura lieu à Vern sur Seiche (35) le samedi 3 juin 2017.

Le Comité de sélection (CJFD22 + Gwenn BOZEC et Gilles TASSEL) propose :

Benjamins		Benjamins	
Marius CALVEZ	7îles TT	Laurine FERBUS	E. St-Quay Portrieux
Ewen COIFFARD	TT LPL	Julie MORIN	AC Plérin
Hugo LOUSSOT	E. St-Quay Portrieux	Elaïa MELOU-LABEYRIE	TT La Baie Yffiniac
Nils KVATERNIK	AC Plérin	Kenza YAHIA	AL Ploumagoar
Minimes G		Minimes F	
Simon LAMBERT	E. Dinan TT	Néhémie LEFRANC	AC Plérin
Mathis LEBARS	E. Dinan TT	Nina MACE	AL Ploumagoar
Titouan CALVEZ	7îles TT	Juline BOUYER	E. Dinan TT
Mathis BEDOUILLAT-D	7îles TT	Emmy LEBREC	TT LPL
Cadets		Cadettes	
Simon BROUDIC	7îles TT	Chloé MARENGUE	AC Plérin
Elowan JOUAN	AC Plérin	Lisa CONAS	Goudelin/Plouha TT
Richard MALO	E. Dinan TT	Axelle MORIN	E. St-Quay Portrieux
Maël QUERRIEN	TT LPL	Camille MICHEL	7îles TT

Capitaines : Gwenn BOZEC, Lucie GUYADER, Nathan LE LOUARN, Lucas MACE, Gilles TASSEL, ...
(Marc PILARD si disponibilité)

Le Comité accepte cette sélection avec des équipes à 4 joueurs(les).

Le Comité prends en charge 32 à 33 repas, les déplacements km des véhicules transportant les qualifiés(es), le covoiturage est recommandé, les 30 maillots avec flocage « Côtes d'Armor » (maillot = 14,90 €, flocage = 5 €).

8 - Préparation saison 2017-2018

8.1 Aspect sportif (voir fichiers joint « Calendrier sportif CDTT22 2017/2018 V2 », « Cahier-des-charges LBTT », « Epreuves LBTT jusqu'en 2025 »)

Alain TRICOIRE est chargé de recenser les candidatures des clubs pour l'organisation des compétitions tout niveau et de l'AG du Comité pour la dernière réunion du Codir le 24 juin 2017.

8.2 Aspect Tarifs (voir fichiers joints « TARIFS FFTT-LBTT-CD22 2017-2018 » et « TARIFS CD22 2017-2018 V1 »)

Les tarifs CD22 seront soumis à l'approbation de l'AG de septembre 2017.

9 - Préparation Pré-AG du 24 juin 2017 à 9h30 à la MdS Ploufragan

Une question reste en suspens, la Pré-AG percute avec les Finales par classement niveau National à Agen, maintien de la date ou changement (possibilité le samedi 17 juin).

10 Questions diverses

10.1 CNDS 2017 des clubs

A ce jour, seul l'AS Minihiy-Tréguier a déposé un dossier, 7 îles TT ne fait pas de demande, le dossier de l'AC Plérin n'est pas parvenu au Président du Comité qui doit, pour chaque dossier donner un avis circonstancié à la DDCS avant le 7 mai 2017, délai de rigueur. Geneviève MARENGUE se charge de relancer l'AC Plérin.

10.2 Etat des licenciés le 28/04/17 (Voir fichier joint « Statistique Licenciés CDTT de Bretagne »)

Le CDTT22 enregistre plus 50 licences par rapport à la saison passée, 2016 = 1614, 2017 = 1664.

10.3 Subventions versées par CDTT22

Question 1 posée par David LAMBERT :

1) il paraît qu'il y a des subventions possibles du comité 22 pour les jeunes sportifs du 22, qui sont au pôle. Simon LAMBERT (entente DINAN), étant régulièrement sélectionné par la ligue pour divers déplacements (stages et compétitions nationales) est-il possible de demander des aides au comité pour ces joueurs, même si ils ne sont pas au pôle. (prochaine compétition: championnat de France minimes à BELFORT). Cela permettrait au club d'être en parti remboursé sur sa participation à ces déplacements.

Réponse du Président: Effectivement, par décision de l'équipe précédente, le Comité alloue une aide annuelle de 750 € aux parents de Simon BROUDIC qui a été sélectionné par le Pôle Espoirs de Rennes. Il est possible aux clubs de demander une aide au Conseil Départemental pour des compétitions nationales nécessitant un déplacement long et coûteux. Je ne ferme pas la possibilité pour le CDTT22 d'élargir le champ d'application de ses aides, cela sera l'objet de prochaines réunions.

10.4 PST LBTT

Question 2 posée par David LAMBERT :

2) plan territorial sportif : cela correspond à quoi ? La sélection de joueurs du 22 (n'appartenant pas au pôle) à des stages régionaux ou compétitions nationales, sera-t-elle toujours possible, si le CDTT22 n'y adhère pas ?

Réponse du Président: Le Plan (ou Projet) Sportif Territorial est une étude au sein de la LBTT pour répondre au récent découpage des régions de France. Le but avoué de cette réforme est de diminuer le « Mille feuilles » administratif afin de simplifier et de réaliser des économies.

Ainsi pour exemple et à ma connaissance, les anciennes Régions Basse et haute Normandie sont fusionnées en une seule Région appelée Normandie. Pour le Tennis de Table, cela induit qu'il n'y aurait plus qu'une seule Ligue de Normandie à Rouen qui gèrerait deux territoires avec chacun un Bureau Sportif Territorial, l'un à Rouen et l'autre à Caen. (J'utilise le conditionnel car je ne connais pas l'état d'avancement en Normandie.)

Personnellement, je ne vois pas ni la simplification, ni les économies et pour la Bretagne qui n'est pas impactée par le redécoupage des Régions, la création d'un PST avec un bureau sous la tutelle de la LBTT m'apparaît comme un rajout de feuilles au « Mille Feuilles » et le gâteau étant plus gros sera certainement plus coûteux. La création du BST va créer un niveau supplémentaire entre la LBTT et les Comités et éloigner davantage les clubs de la LBTT, bonjour la simplification. Etant intimement persuadé que ce PST sera nocif au Comité, je me refuse à participer à son élaboration, cependant à ma demande, Ludovic LORRE et Geneviève MARENGUE veulent bien représenter le CDTT22 aux réunions PST. En premier lieu, ils participeront à la réunion initiée par Nicolas SUAUDEAU du lundi 15 mai à 9h30 à la MdS Ploufragan, pour discuter du secteur performance du futur PST. Quant à la sélection par l'échelon régional de pongistes Costarmoricains à des stages ou des compétitions régionales et nationales, j'affirme qu'elle ne doit s'effectuer qu'exclusivement sur des critères sportifs.

Le Secrétaire Général Alain TRICOIRE

Le Président Didier BEGES